

**Province de Québec
Comté de Labelle
Municipalité de Nomingue**

Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 octobre 2016, à la salle du conseil « J.-Anthime-Lalande », à dix-neuf heures trente, à laquelle séance étaient présents(es) :

Monsieur le conseiller :	Gaétan Lacelle
Monsieur le conseiller :	Sylvain Gélinas
Madame la conseillère :	Chantal Thérien
Monsieur le conseiller :	Ignace Denutte
Madame la conseillère :	Nathalie Auger
Madame la conseillère :	Carole Tremblay

formant quorum sous la présidence de :
Monsieur le maire Georges Décarie

Monsieur François St-Amour, directeur général et secrétaire-trésorier, était également présent.

ORDRE DU JOUR

1. ADMINISTRATION

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2016
- 1.3 Autorisation de paiement des comptes de septembre 2016
- 1.4 Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses
- 1.5 Transferts budgétaires
- 1.6 Radiation de mauvaises créances
- 1.7 Projet accès de canots et de kayaks – emprunt au fonds de roulement
- 1.8 Appui à la municipalité de Mont-Saint-Michel – Programme de soutien au drainage et au chaulage des terres – demande d'inclusion de la MRC d'Antoine-Labelle
- 1.9 Aide financière à l'Association de Développement Nomingue – parcours de disc golf
- 1.10 Embauche de madame Catherine Clermont à titre de directrice des finances et de projets
- 1.11 Avis de motion, règlement déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la municipalité de Nomingue
- 1.12 Modification des conditions de travail du personnel cadre
- 1.13 Les Papillons de Nomingue, commandite pour le spectacle Star d'un jour
- 1.14 Achat de logiciels de gestion municipale
- 1.15 Politique sur le prêt de matériel
- 1.16 Résultat de l'ouverture de l'appel d'offres pour la vente de terrains

2 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 2.1 Aide financière pour la formation de pompiers volontaires
- 2.2 Démission de madame Céline Tremblay-Carrière, à titre de premier répondant

3 TRANSPORTS

- 3.1 Embauche de monsieur Vincent Labelle, à titre de journalier
- 3.2 Embauche d'un préposé à la patinoire et journalier
- 3.3 Suivi de l'appel d'offres pour tracteur usagé et accessoires
- 3.4 Déneigement des chemins Chapleau et Chardonnerets et de la rue St-Pierre

4 HYGIÈNE DU MILIEU

- 4.1 Adoption du budget de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge
- 4.2 Entériner le mandat octroyé à la firme Chrystal Drain Inc.

- 4.3 Entériner le mandat octroyé à la firme Thermoroc Inc.
- 4.4 Programme Produits économiseurs d'eau et d'énergie

5 URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 5.1 Dérogation mineure, matricule 2337-76-1090
- 5.2 Demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), matricule 1840-29-9549
- 5.3 Avis de motion – règlement modifiant certaines dispositions de l'article 14 *Nuisances* du règlement numéro 2012-354 relatif aux animaux
- 5.4 Point d'information
Achalandage 2016 – débarcadère

6. LOISIRS ET CULTURE

- 6.1 Création d'un Comité MADA et PFM et nomination des membres
- 6.2 Adoption de la Politique culturelle et de son plan d'action 2016-2017-2018

7. DÉPÔT DES RAPPORTS

- 7.1 Service de sécurité incendie
- 7.2 Service des travaux publics
- 7.3 Service de l'urbanisme
- 7.4 Service des loisirs

8. INFORMATION DES ÉLUS

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1.1 Résolution 2016.10.207
Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR SYLVAIN GÉLINAS

ET RÉSOLU que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

1.2 Résolution 2016.10.208
Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2016

Les membres du conseil ayant pris connaissance du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CHANTAL THÉRIEN

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2016, tel que présenté.

ADOPTÉE

1.3 Résolution 2016.10.209
Autorisation de paiement des comptes du mois de septembre 2016

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR IGNACE DENUTTE

ET RÉSOLU :

- d'autoriser le paiement des comptes du mois de septembre 2016 selon
 - la liste des chèques totalisant 340 488,99 \$
 - les prélèvements totalisant 2 954,66 \$
 - le remboursement – intérêts, emprunts 34 388,50 \$
- Pour un GRAND TOTAL de 377 832,15 \$

ADOPTÉE

1.4 **Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses**

Conformément à l'article 176.4 du Code municipal, le secrétaire-trésorier et directeur général dépose les états comparatifs des revenus et dépenses.

Résumé des rapports.

Comparatifs 2016 vs même période en 2015

	2016	2015	Variation
Revenus	4 788 352 \$	4 643 099 \$	145 253 \$
Dépenses de fonctionnement	3 504 144 \$	3 742 206 \$	(238 062 \$)

Comparatif des revenus et dépenses
Au 24/09/2016 vs budget 2016

	Cumulé au 24/09/2016	Budget 2016	Écart %
Revenus	4 788 352 \$	4 961 720 \$	96,5 %
Dépenses de fonctionnement	3 504 144 \$	4 707 665 \$	74,5 %
Remboursement de la dette	270 400 \$	310 180 \$	87.2 %
Total des affectations	6 346 \$	(56 125 \$)	

1.5 **Résolution 2016.10.210**
Transferts budgétaires

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de rééquilibrer certains postes budgétaires;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR IGNACE DENUTTE

ET RÉSOLU d'autoriser le directeur général à procéder à des réaffectations budgétaires, selon la liste jointe, totalisant quarante-huit mille cinq cent vingt-six dollars (48 526 \$).

ADOPTÉE

1.6 **Résolution 2016.10.211**
Radiation de mauvaises créances

CONSIDÉRANT que des factures ont été émises à des contribuables et à des non-contribuables de Nominique au cours des dernières années, notamment des frais pour location de salle et de déplacement du service de la fourrière;

CONSIDÉRANT qu'il serait onéreux de récupérer ces montants;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CAROLE TREMBLAY

ET RÉSOLU de radier de la liste des comptes à recevoir, les factures suivantes :

F 1840-24-1210	Facture 88 (14-07-2016)	montant :	1,95 \$
D 0191	Facture 87 (09-12-2012)	montant :	641,86 \$
D 6999	Facture 93 (05-09-2010)	montant :	129,14 \$

ainsi que les intérêts et pénalités afférents.

ADOPTÉE

1.7 **Résolution 2016.10.212**
Projet accès de canots et de kayaks – emprunt au fonds de roulement

CONSIDÉRANT l'aménagement d'un accès de canots et de kayaks à la Rivière Sagouay au cours du mois de juin dernier;

CONSIDÉRANT que les coûts de ce projet s'élèvent à douze mille cent quatre-vingt-quinze dollars (12 195 \$);

CONSIDÉRANT que la Fondation de la MRC d'Antoine-Labelle pour l'environnement a octroyé une aide financière de mille dollars (1 000 \$) pour la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT que ce projet est inscrit au programme triennal d'immobilisations de l'année 2016 et qu'il est prévu un emprunt au fonds de roulement pour le financement;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GAÉTAN LACELLE

ET RÉSOLU d'autoriser un emprunt au fonds de roulement d'un montant de onze mille cent quatre-vingt-quinze dollars (11 195 \$), remboursable en deux versements annuels égaux, à compter de l'année financière 2017.

ADOPTÉE

1.8

Résolution 2016.10.213

Appui à la municipalité de Mont-Saint-Michel – Programme de soutien au drainage et au chaulage des terres – demande d'inclusion de la MRC d'Antoine-Labelle

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) a mis en place, en juin 2016, le « *Programme de soutien au drainage et au chaulage des terres* » et que ce programme vise à améliorer la productivité et à revaloriser des terres possédant un potentiel de culture par l'augmentation des superficies drainées et chaulées;

CONSIDÉRANT que ce programme vise exclusivement les régions de L'Abitibi-Témiscamingue, du Bas-St-Laurent, du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord;

CONSIDÉRANT que le contexte agricole de la MRC d'Antoine-Labelle est très différent de celui rencontré dans les Basses-Laurentides, mais en plusieurs points comparables aux régions ciblées par le Programme (facteurs d'éloignement, contraintes climatiques, potentiel des sols, revenus à l'hectare, etc);

CONSIDÉRANT que le pH d'une importante proportion des terres en culture dans la MRC d'Antoine-Labelle se situe bien en dessous du pH minimum de 6,2 nécessaire à une agriculture diversifiée;

CONSIDÉRANT que 21% des sols cultivés sont affectés par une problématique de drainage naturel, mais que moins de 5% des terres cultivées de la MRC d'Antoine-Labelle sont drainées systématiquement;

CONSIDÉRANT qu'en raison de l'éloignement des carrières de chaux et des entreprises de drainage, le coût de la chaux agricole et des travaux de drainage dans la MRC d'Antoine-Labelle est beaucoup plus élevé que celui observé dans les Basses-Laurentides et dans d'autres régions agricoles centrales;

CONSIDÉRANT que la « *Mise en valeur du potentiel des sols* » a été identifiée comme premier enjeu dans le PDZA de la MRC d'Antoine-Labelle, et que les problématiques de chaulage et de drainage des terres font l'objet de projets spécifiques dans le cadre du plan d'action du PDZA de la MRCAL;

CONSIDÉRANT que, pour un même type de sol, des variations des rendements en fourrage de 2 à 7 tonnes métriques/ha sont observées dans la MRCAL selon le niveau d'entretien de la terre (drainage, chaulage, fertilisation) et que les

rendements en fourrage ont une incidence directe sur la rentabilité de plus de la moitié des entreprises agricoles de la MRCAL (entreprises laitières, bovines et ovines);

CONSIDÉRANT que des efforts de diversification des cultures ont été réalisés dans la MRCAL depuis quelques années (grains biologiques et conventionnels, soyer du Québec, petits fruits, etc.), mais que le potentiel de rentabilité de ces cultures passe nécessairement par une amélioration de l'entretien des sols, soit le chaulage et le drainage des terres;

CONSIDÉRANT que de nombreuses terres agricoles de la MRCAL sont actuellement en friche ou sous valorisées, mais que les très faibles pH de ces terres (5,3 à 5,5) et les coûts élevés de la chaux limitent grandement leur revalorisation;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME NATHALIE AUGER

ET RÉSOLU d'appuyer la municipalité de Mont-Saint-Michel dans ses démarches auprès du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Pêcheries du Québec pour faire reconnaître le contexte agricole particulier de la MRC d'Antoine-Labelle et d'inclure les exploitations agricoles de son territoire dans la clientèle admissible au « *Programme de Soutien au drainage et au chaulage des terres* ».

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise au député de la circonscription de Labelle, monsieur Sylvain Pagé, à la MRC d'Antoine-Labelle, et aux municipalités membres de la MRCAL.

ADOPTÉE

1.9

Résolution 2016.10.214

Aide financière à l'Association de Développement Nominique – parcours de disc golf

CONSIDÉRANT le projet de l'Association de Développement Nominique pour un parcours de disc golf sur le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'Association de Développement Nominique pour la conception du parcours;

CONSIDÉRANT que ce projet s'inscrit dans les objectifs de développement de Nominique;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CHANTAL THÉRIEN

ET RÉSOLU d'accorder une aide financière de mille sept cent soixante-treize dollars (1 773 \$) à l'Association de Développement Nominique pour la conception d'un parcours de disc golf.

ADOPTÉE

1.10

Résolution 2016.10.215

Embauche de madame Catherine Clermont à titre de directrice des finances et de projets

CONSIDÉRANT l'ouverture du poste de directrice des finances et de projets;

CONSIDÉRANT l'examen des curriculum vitae et les recommandations du comité de sélection;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre les parties;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME NATHALIE AUGER

ET RÉSOLU d'embaucher madame Catherine Clermont à titre de directrice des finances et de projets, à compter du 17 octobre 2016, aux conditions établies

au contrat de travail, avec une période de probation de six (6) mois. Après ladite période de probation et selon l'évaluation, si l'embauche devient permanente, celle-ci sera confirmée par résolution.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'entériner la signature du contrat de travail par le maire et le directeur général, pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE

1.11 Avis de motion, règlement déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la municipalité de Nominique

MONSIEUR SYLVAIN GÉLINAS donne avis de motion de la présentation, lors d'une prochaine séance d'un règlement déléguant le pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la municipalité de Nominique.

**1.12 Résolution 2016.10.216
Modification des conditions de travail du personnel cadre**

CONSIDÉRANT le règlement numéro 96-183 et ses amendements établissant les conditions de travail du personnel cadre;

CONSIDÉRANT les discussions entre la Municipalité et le personnel cadre pour modifier certaines des conditions de travail, notamment l'horaire de travail, réduire la banque d'absences de maladie et demandes salariales 2017;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre les parties;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CHANTAL THÉRIEN

ET RÉSOLU d'accepter l'entente intervenue entre la Municipalité et le personnel cadre et d'autoriser le maire à signer pour et au nom de la Municipalité ladite entente.

ADOPTÉE

**1.13 Résolution 2016.10.217
Les Papillons de Nominique, commandite pour le spectacle Star d'un jour**

CONSIDÉRANT la demande de commandite de l'organisme Les Papillons de Nominique pour le spectacle Star d'un jour, le 4 novembre prochain;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CAROLE TREMBLAY

ET RÉSOLU d'acheter une commandite à l'organisme Les Papillons de Nominique, au coût de deux cents dollars (200 \$)

ADOPTÉE

**1.14 Résolution 2016.10.218
Achat de logiciels de gestion municipale**

CONSIDÉRANT les demandes de soumissions pour l'achat de logiciels pour la gestion municipale;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de la firme Infotech;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GAÉTAN LACELLE

ET RÉSOLU d'accepter la soumission d'Infotech, au montant total de trente et un mille quinze dollars (31 015 \$) plus les taxes applicables, comprenant un

montant de vingt mille neuf cent quinze dollars (20 915 \$), pour l'achat de logiciels de la suite SYGEM, le transfert de données, une banque d'heures et de la formation et un montant de dix mille cent dollars (10 100 \$) pour le contrat de service pour l'année 2017.

D'autoriser un emprunt au fonds de roulement, au montant de vingt mille neuf cent quinze dollars (20 915 \$), plus les taxes applicables, remboursable en deux versements égaux, à compter de l'année financière 2017.

ADOPTÉE

1.15

Politique relative au prêt de matériel

CONSIDÉRANT les demandes des organismes sans but lucratif pour le prêt de matériel municipal lors d'activités ponctuelles;

CONSIDÉRANT que le conseil désire mettre à la disposition des organismes de la Municipalité, du matériel dont elle est propriétaire;

CONSIDÉRANT que pour ce faire, il y a lieu d'établir une politique qui permettra aux organismes du milieu de profiter de cette aide municipale;

Les objectifs de la politique

- ❖ Clarifier les conditions exigées entourant le prêt de matériel
- ❖ Créer une seule porte d'entrée à la municipalité de Nominingue recevant l'ensemble des demandes de prêt de matériel
- ❖ Uniformiser les demandes de prêt de matériel des organismes
- ❖ Soutenir et accompagner les organismes dans la réalisation de leurs événements
- ❖ Favoriser une utilisation respectueuse et responsable du matériel.

Conditions et procédures

Toute demande de prêt de matériel doit être complétée sur le formulaire prévu à cet effet (en annexe 1). Celui-ci doit être remis un minimum de quinze (15) jours ouvrables avant la date de l'événement, sans quoi, la demande de prêt pourrait être refusée.

Le formulaire doit être rempli et transmis à la réception de l'hôtel de ville, selon l'une des méthodes suivantes:

Courrier : 2110, chemin du Tour-du-Lac, Nominingue (Québec) J0W 1R0

Courriel : reception@municipalitenominingue.qc.ca

Télécopieur : 819 278-4967

Tarifcation

Le prêt du matériel est gratuit pour tout organisme sans but lucratif de la municipalité de Nominingue. Toutefois un dépôt de quatre-vingts dollars (80 \$) est demandé lors du prêt d'une toilette chimique. Ce dépôt sera remboursé si la toilette est remise dans le même état que prêtée.

Le matériel emprunté devra rester sur le territoire de la Municipalité.

L'organisme est responsable de l'état du matériel durant la période du prêt. Tout matériel abîmé ou perdu devra être remboursé par ce dernier, au coût de remplacement.

Prise de possession

Pour prendre possession du matériel, l'organisme devra prendre rendez-vous dans les quarante-huit (48) heures avant la tenue de l'activité, en communiquant avec la réception de l'hôtel de ville.

L'organisme devra prendre rendez-vous pour le retour du matériel en communiquant avec la réception de l'hôtel de ville.

Date d'entrée en vigueur

11 octobre 2016.

ADOPTÉE par le conseil de la municipalité de Nomingue, lors de sa séance tenue le onzième jour d'octobre deux mille seize (11 octobre 2016).

Résolution 2016.10.219 **Politique relative au prêt de matériel**

PROPOSÉ PAR MONSIEUR IGNACE DENUTTE

ET RÉSOLU d'adopter la Politique relative au prêt de matériel telle que présentée, et qui entre en vigueur à compter des présentes.

ADOPTÉE

1.16 **Résultat de l'ouverture de l'appel d'offres pour la vente de terrains**

À la date limite pour recevoir les offres pour la vente des lots 69-18 et 69-17, du rang 4, canton de Loranger, soit le 5 octobre 2016, 11 heures, aucune offre n'a été déposée.

2.1 **Résolution 2016.10.220** **Aide financière pour la formation de pompiers volontaires**

CONSIDÉRANT que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

CONSIDÉRANT que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Nomingue désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Nomingue prévoit la formation de deux pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC d'Antoine-Labelle en conformité avec l'article 6 du Programme.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR SYLVAIN GÉLINAS

ET RÉSOLU de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

2.2 **Résolution 2016.10.221**
Démission de madame Céline Tremblay-Carrière, à titre de premier répondant

CONSIDÉRANT la lettre de démission de madame Céline Tremblay-Carrière en date du 6 septembre 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR SYLVAIN GÉLINAS

Et résolu d'accepter la démission de madame Céline Tremblay-Carrière et conséquemment de mettre fin à son lien d'emploi à titre de premier répondant.

ADOPTÉE

3.1 **Résolution 2016.10.222**
Embauche de monsieur Vincent Labelle, à titre de journalier

CONSIDÉRANT que monsieur Vincent Labelle a été engagé à titre de journalier, ayant un statut d'employé temporaire aux termes de la résolution 2016.07.151, adoptée le 11 juillet 2016;

CONSIDÉRANT les besoins de main-d'œuvre au Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT la satisfaction de la Municipalité relative au travail de monsieur Labelle;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME NATHALIE AUGER

ET RÉSOLU :

De confirmer l'embauche de monsieur Vincent Labelle à titre de journalier, ayant un statut de personne salariée saisonnière, à compter des présentes, le tout selon la convention collective en vigueur.

De fixer sa date d'ancienneté à sa première journée de travail, soit le 13 juin 2016.

ADOPTÉE

3.2 **Résolution 2016.10.223**
Embauche d'un préposé à la patinoire et journalier

CONSIDÉRANT le besoin en main-d'œuvre pour l'entretien de la patinoire durant l'hiver 2016-2017;

CONSIDÉRANT l'ouverture d'un poste de préposé à la patinoire et journalier;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CHANTAL THÉRIEN

ET RÉSOLU d'embaucher monsieur Michel Desroches à titre de préposé à la patinoire et journalier, pour la période du 12 décembre 2016 jusqu'au 17 mars 2017, le tout selon la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

3.3

Résolution 2016.10.224

Suivi de l'appel d'offres pour tracteur usagé et accessoires

CONSIDÉRANT la résolution 2016.07.139 autorisant le directeur général à déposer une offre pour l'achat d'un tracteur et accessoires et prévoyant le financement par un emprunt au fonds de roulement;

CONSIDÉRANT que l'offre d'achat de la Municipalité n'a pas été acceptée;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR IGNACE DENUTTE

ET RÉSOLU de libérer le montant qui avait été réservé pour un emprunt au fonds de roulement, pour cette acquisition.

ADOPTÉE

3.4

Résolution 2016.10.225

Déneigement des chemins Chapleau et Chardonnerets et de la rue St-Pierre

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire procéder à l'entretien durant l'hiver 2016-2017, des chemins Chapleau et des Chardonnerets et de la rue St-Pierre;

CONSIDÉRANT les prix obtenus pour le déneigement et le sablage de ces chemins;

CONSIDÉRANT que le Club Colombus défraie une partie des coûts pour le déneigement du chemin Chapleau, soit un montant de quatre mille dollars (4 000 \$), plus taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GAÉTAN LACELLE

ET RÉSOLU d'accepter l'offre de service de Déneigement Jorg, pour le déneigement et le sablage des chemins Chapleau et des Chardonnerets et de la rue St-Pierre, durant l'hiver 2016-2017, aux coûts suivants :

Chapleau :	8 000 \$
Chardonnerets :	4 600 \$
St-Pierre :	1 700 \$

pour un total de quatorze mille trois cents dollars (14 300 \$), plus les taxes applicables.

D'autoriser le maire et le directeur général, ou leur remplaçant, à signer pour et au nom de la municipalité de Nomingue, le contrat à cet effet.

ADOPTÉE

4.1

Résolution 2016.10.226

Adoption du budget de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge a adopté le 21 septembre 2016 son budget pour l'année 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GAÉTAN LACELLE

ET RÉSOLU d'adopter le budget pour l'année 2017, tel qu'adopté par la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge, le 21 septembre 2016, pour un montant de quatre millions huit cent quatre-vingt-onze mille sept cent quatre-vingt-quinze dollars (4 891 795 \$).

ADOPTÉE

4.2

Résolution 2016.10.227

Entériner le mandat octroyé à la firme Chrystal Drain Inc.

CONSIDÉRANT le Plan d'intervention 2015 pour le renouvellement de conduites d'eau potable, d'égout pluvial et de chaussées;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder au nettoyage et à l'inspection des conduites d'égout pluvial des rues suivantes : Martineau, des Merles, Mgr-Noiseux et Saint-Charles-Borromée;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme Chrystal Drain Inc. pour exécuter ces travaux;

CONSIDÉRANT que ces travaux sont admissibles dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME NATHALIE AUGER

ET RÉSOLU d'entériner le mandat octroyé à la firme Chrystal Drain Inc. pour le nettoyage et l'inspection de conduite d'égout pluvial, pour un montant maximal de dix mille dollars (10 000 \$), plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

4.3

Résolution 2016.10.228

Entériner le mandat octroyé à la firme Thermoroc Inc.

CONSIDÉRANT le Plan d'intervention 2015 pour le renouvellement de conduites d'eau potable, d'égout pluvial et de chaussées;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de localiser la conduite d'aqueduc de la rue Saint-Pierre;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme Thermoroc Inc. pour exécuter ces travaux;

CONSIDÉRANT que ces travaux sont admissibles dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CHANTAL THÉRIEN

ET RÉSOLU d'entériner le mandat octroyé à la firme Thermoroc Inc. pour la localisation de la conduite d'aqueduc de la rue Saint-Pierre, au montant de deux mille cinq cents dollars (2 500 \$), plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

4.4

Résolution 2016.10.229

Programme Produits économiseurs d'eau et d'énergie

CONSIDÉRANT le programme Produits économiseurs d'eau et d'énergie mis en place par Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a adhéré à ce programme en 2015 et en 2016 par l'achat de cent (100) trousse de produits économiseurs d'eau, comprenant entre autres, une pomme de douche, un aérateur de salle de bain, un aérateur de cuisine et un sablier de douche (durée d'écoulement de 5 minutes);

CONSIDÉRANT que ces trousse ont été mises à la disposition des contribuables au coût de sept dollars (7 \$) taxes incluses;

CONSIDÉRANT que 30% de ces trousse ont été achetées par des contribuables desservis par le réseau d'aqueduc municipal;

CONSIDÉRANT que ce programme s'inscrit dans les objectifs visés par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, soit de réduire de 20% la consommation moyenne d'eau potable par personne, d'ici 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CAROLE TREMBLAY

ET RÉSOLU d'autoriser l'achat de cinquante (50) trousse de produits au coût unitaire de dix-sept dollars et soixante-deux cents (17,62 \$), plus les taxes applicables et frais de transport.

Que les citoyens pourront se procurer lesdites trousse à la réception de l'hôtel de ville et défrayer un montant de sept dollars (7 \$) taxes incluses, par trousse.

ADOPTÉE

5.1

Résolution 2016.10.230

Dérogation mineure, matricule 2337-76-1090

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure #2016-05 pour l'immeuble situé au 2365, chemin des Faucons (matricule 2337-76-1090) pour autoriser un empiètement de 6,03 m de profondeur par 14,78 m de largeur dans la marge arrière de sa résidence, tel que montré au plan #66 514-C, préparé par Daniel Robidoux, arpenteur géomètre;

CONSIDÉRANT les recommandations des membres du comité consultatif en urbanisme lors de leur assemblée du 8 septembre 2016;

Monsieur le maire offre aux personnes présentes de s'exprimer sur le sujet.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR SYLVAIN GÉLINAS

ET RÉSOLU d'accorder une dérogation mineure à la propriété du 2365, chemin des Faucons (matricule 2337-76-1090) pour autoriser un empiètement de 6,03 m de profondeur par 14,78 m de largeur dans la marge arrière de sa résidence.

ADOPTÉE

5.2

Résolution 2016.10.231

Demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), matricule 1840-29-9549

CONSIDÉRANT la demande de conformité du PIIA présentée par le propriétaire du 2284, chemin du Tour-du-Lac (matricule 1840-29-9549) pour remplacer de la finition extérieure de la résidence, installer des cadrages autour des fenêtres et refaire la galerie avant;

CONSIDÉRANT les recommandations des membres du comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée du 8 septembre 2016;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ MONSIEUR SYLVAIN GÉLINAS

ET RÉSOLU d'accepter la demande de PIIA du 2284, chemin du Tour-du-Lac (matricule 1840-29-9549) pour remplacer de la finition extérieure de la résidence, installer des cadrages autour des fenêtres et refaire la galerie avant, telle que présentée, toutefois les spécifications suivantes devront être respectées :

- les fascias et soffites doivent être blancs
- la finition des fondations doit être blanche ou grise, de crépis ou de brique
- advenant que la toiture de la galerie soit à refaire, la forme comble sera à prioriser.

ADOPTÉE

5.3 Avis de motion – règlement modifiant certaines dispositions de l’article 14 Nuisances du règlement numéro 2012-354 relatif aux animaux

MADAME CHANTAL THÉRIEN donne avis de motion de la présentation, lors d’une prochaine séance d’un règlement modifiant certaines dispositions de l’article 14 Nuisances du règlement numéro 2012-354 relatif aux animaux.

5.4 Point d’information - Achalandage 2016 – débarcadère

MONSIEUR IGNACE DENUTTE informe sur l’achalandage au débarcadère pour la saison 2016. Il y a eu 1979 utilisateurs, dont 1388 résidents et 591 visiteurs.

**6.1 Résolution 2016.10.232
Création d’un Comité MADA et PFM et nomination des membres**

CONSIDÉRANT que le conseil désire former un comité pour accompagner la Municipalité dans l’élaboration de la Politique municipalité amie des aînés et de la Politique familiale municipale ainsi que de leur plan d’action;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CAROLE TREMBLAY

ET RÉSOLU de former le « Comité MADA et PFM » dont le mandat sera d’élaborer une Politique municipalité amie des aînés (MADA) et une Politique familiale municipale (PFM) ainsi que leur plan d’action;

De nommer :

Madame Thérèse Gobeil-Larivière (MADA)

Madame Tessa Filiatrault (PFM)

Madame Diane Croux (MADA)

Monsieur Dave Généreux (PFM)

Monsieur Jean-Philippe Côté (PFM)

Monsieur André Poirier (MADA et PFM)

Madame Nathalie Auger, conseillère

Madame Chantal Thérien, conseillère

Madame Audrey-Anne Richer, directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

Monsieur François St-Amour, directeur général
pour siéger sur ce comité.

Le conseil se réserve le droit d’ajouter d’autres membres, au besoin.

ADOPTÉE

**6.2 Résolution 2016.10.233
Adoption de la Politique culturelle et de son plan d’action 2016-2017-2018**

CONSIDÉRANT que depuis quelques années plusieurs personnes du milieu ont travaillé à l’élaboration d’une politique culturelle, suite à des consultations auprès de la population;

CONSIDÉRANT que la politique culturelle proposée reflète l’identité culturelle de Nominique et les grandes orientations du développement de la culture dans les différents secteurs culturels du milieu;

CONSIDÉRANT le plan d’action soumis pour les années 2016-2017-2018;

CONSIDÉRANT que le conseil désire faire reconnaître l’importance de la culture dans la Municipalité et assurer son développement;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GAÉTAN LACELLE

ET RÉSOLU que le conseil adopte la Politique culturelle et son plan d'action 2016-2017-2018.

Il est de plus résolu de mandater la direction générale à mettre en place son plan d'action.

ADOPTÉE

7

Dépôt des rapports

Service de la sécurité incendie

[Dépôt du rapport mensuel de septembre 2016 relatif aux statistiques des interventions du Service.](#)

Service des travaux publics

[Dépôt du rapport des travaux effectués en septembre 2016 par le Service.](#)

[Dépôt du rapport relatif à la qualité de l'eau potable et les équipements de l'usine d'eau potable durant le mois de septembre 2016.](#)

Service de l'urbanisme

[Dépôt du rapport du Service concernant les permis émis pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2016.](#)

Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

[Dépôt du rapport du travail effectué durant le mois de septembre 2016, par le Service.](#)

[Dépôt du rapport de la responsable de la bibliothèque, incluant les statistiques.](#)

9

Résolution 2016.10.234

Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME NATHALIE AUGER

ET RÉSOLU que la séance soit levée.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Je, soussigné, François St-Amour, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Nominique, certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées par le conseil municipal aux termes des résolutions adoptées dans ce procès-verbal.

François St-Amour, ing.
Directeur général et
Secrétaire-trésorier

Je, Georges Décarie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Georges Décarie
Maire

Georges Décarie
Maire

François St-Amour, ing.
Directeur général et
Secrétaire-trésorier

Veillez noter que ce procès-verbal sera déclaré conforme lors d'une séance ultérieure du conseil municipal.